

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 10 septembre 2012 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Richard Bénard, les conseillers Paul Laurent, Luc Drapeau, Normand Legault, Joé Deslauriers, Sylvain Sigouin et Carole St-Georges.

Le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin est également présent.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 de la séance régulière du 9 juillet 2012
 - 3.2 de la séance régulière du 20 août 2012
 - 3.3 de la séance extraordinaire du 28 août 2012
4. Finance et trésorerie
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.3 Fonds de règlement
 - 4.4 Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2012
 - 4.5 Financement municipal
5. Administration générale
 - 5.1 Avis de motion concernant un règlement relatif aux systèmes d'alarme
 - 5.2 Embauche d'un urbaniste-inspecteur
 - 5.3 Autorisation de signature dans le cadre du projet de résidence pour personnes âgées
 - 5.4 Demande d'appui par le Club de motoneige de Saint-Donat
6. Urbanisme et Environnement
 - 6.1. Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - 6.1.1 au 363 rue Principale
 - 6.2 Demande de permis de lotissement
 - 6.2.1 pour Les Cascades Archambault, phase II (route 329, Impasse de l'Eau-Vive)
 - 6.2.2 pour la création du lot 1-25-3, rang 5, canton Archambault (ch. Coutu)
 - 6.2.3 pour la création des lots 28-3-33 et 28-5-33, rang 3, canton de Lussier (ch. Charrette)
7. Loisirs sportifs et culturels
 - 7.1 Gagnants du concours de photos été 2012
8. Travaux public et Parcs & Bâtiments
 - 8.1 Fourniture pour la réserve de sable 2012-2013
 - 8.2 Mandat pour la réfection de trois chemins totalisant environ 600 mètres (chemins du Long-de-la-Rivière, Provost et Réjean Lavoie)
 - 8.3 Mandat pour le colmatage de fissures d'asphaltage
9. Sécurité incendie et sécurité civile
 - 9.1 Embauche d'un agent de sécurité municipal
10. Varia
 - 10.1 Demande d'aide financière de la Commission de développement économique de Saint Donat dans le cadre du Week-end de mycologie
 - 10.2 Création d'un code budgétaire pour l'acquisition d'œuvres d'art locales
 - 10.3 Don à la Fondation québécoise du cancer - campagne annuelle 2012
 - 10.4 Demande d'aide financière par Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides – campagne 2012

11. Période d'information

11.1 Correspondance diverse

11.2 Mise à jour de l'information du projet sur le site de l'ancien
Provigo

11.3 Suivi du dragage de l'étang numéro 3 et de la Baie Charrette

12. Période de questions

13. Ajournement de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire Richard Bénard procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

12-09-320 Il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé.

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2012

12-09-321 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 9 juillet 2012 soit et est adopté, tel que déposé.

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 août 2012

12-09-322 Il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 20 août 2012 soit et est adopté, tel que déposé.

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2012

12-09-323 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2012 soit et est adopté, tel que déposé.

4.1 Fonds d'administration

12-09-324 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés : chèques numéros 20121630 à 20121796 pour un montant total de 728 836,68 \$, au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées et/ou réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin
Michel Séguin

4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

12-09-325 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt par le secrétaire-trésorier et directeur général de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 31 août 2012, le fonds s'élève à la somme 16 524,41 \$.

4.3 Fonds de règlement

12-09-326 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés :

- chèque n° 2012016 – *Asphalte Desjardins Inc.*, au montant de 980 305,36 \$

Attribué au fonds de règlement 11-831 «Pavage 13 km » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012016 – *Asphalte Desjardins Inc.*, au montant de 860 699,40 \$

Attribué au fonds de règlement 11-831 «Pavage 13 km » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012017 – *Cima +*, au montant de 14 707,60 \$

Attribué au fonds de règlement 09-786 «Automatisation des puits et travaux pour ajout d'un lit filtrant » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012018 – *Castonguay, Robitaille, Harnois*, au montant de 919,80 \$

Attribué au fonds de règlement 12-840 « Revitalisation avenue du Lac » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012019 – *Corporation New Alta*, au montant de 576 109,36 \$

Attribué au fonds de règlement 11-832 « Travaux dragage étang # 3 » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012020 – *Entreprises Trans-Nord Ltée*, au montant de 3 403,26 \$

Attribué au fonds de règlement 11-832 « Travaux dragage étang # 3 » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012020 – *Entreprises Trans-Nord Ltée*, au montant de 1 057,77 \$

Attribué au fonds de règlement 11-832 « Travaux dragage étang # 3 » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012021 – *Entreprise TGC Inc.*, au montant de 45 265,58 \$

Attribué au fonds de règlement 11-822 « Allard Phase II » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012022 – *Groupe Forces*, au montant de 11 618,45 \$

Attribué au fonds de règlement 12-840 « Revitalisation avenue du Lac » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

- chèque n° 2012022 – *Groupe Forces*, au montant de 7 001,98 \$
Attribué au fonds de règlement 12-840 « Revitalisation avenue du Lac » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012023 – *Ingemax*, au montant de 9 427,95 \$
Attribué au fonds de règlement 11-822 « Allard Phase II » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012024 – *Jobert Inc.*, au montant de 379 667,06 \$
Attribué au fonds de règlement 12-840 « Revitalisation avenue du Lac » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012025 – *Luc M. Allard*, au montant de 6 024,69 \$
Attribué au fonds de règlement 12-851 « Projet garage municipal » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012026 – *Labo S.M. Inc.*, au montant de 1 618,20 \$
Attribué au fonds de règlement 11-822 « Travaux dragage étang # 3 » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.
- chèque n° 2012027 – *Nordmec Construction Inc.*, au montant de 124 592,11 \$
Attribué au fonds de règlement 09-786 « Automatisation des puits et travaux pour ajout d'un lit filtrant » et daté du 10 septembre 2012 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut sont réalisées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin
Michel Séguin

4.4 Dépôt du rapport budgétaire au 31 août 2012

12-09-327

Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 31 août 2012 et daté du 31 août 2012.

À ce jour, les dépenses de la Municipalité s'élèvent à 6 850 350,84 \$, ce qui correspond à 54,87 % du budget de l'année en cours et à 56,39 % si nous y additionnons les sommes présentement engagées. Au même moment, en 2011, 7 892 064,21 \$ avaient été dépensés ce qui correspondait à 65,08 % du budget 2011.

4.5 Financement municipal

Point ajourné

5.1 Avis de motion concernant un règlement relatif aux systèmes d'alarme

Avis de motion est donné par Carole St-Georges à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement relatif aux systèmes d'alarme sera adopté.

5.2 Embauche d'un urbaniste-inspecteur

12-09-328 ATTENDU le départ récent de l'employé permanent occupant ce poste au sein du Service d'urbanisme de la Municipalité ;

ATTENDU la publication d'un appel de candidatures à cet égard en juillet dernier ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection suivant les entrevues effectuées le 30 août dernier ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu de procéder à l'embauche de monsieur Félix Nadeau Rochon à titre d'urbaniste-inspecteur, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail qui lie les employés, cols blancs et bleus, à la Municipalité.

5.3 Autorisation de signature dans le cadre du projet de résidence pour personnes âgées

12-09-329 ATTENDU le projet toujours en cours de manière à permettre la construction d'une nouvelle résidence pour personnes âgées sur notre territoire ;

ATTENDU l'intérêt d'un promoteur privé manifesté au printemps dernier ainsi que la tenue de plusieurs rencontres auxquelles participait le comité nommé en ce sens ;

ATTENDU les opportunités offertes à la Municipalité dans le cadre de ce projet notamment au niveau communautaire ;

ATTENDU les propositions préliminaires déposées par le promoteur en question ;

ATTENDU la nécessité de démontrer clairement l'intérêt de la Municipalité afin d'entamer, de façon officielle, des négociations à cet égard ;

ATTENDU la recommandation du comité aviseur déposée le 27 août 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat, un protocole d'entente à intervenir avec le Groupe Santé Arbec dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence pour personnes âgées sur le site du 440, rue Principale.

5.4 Demande d'appui par le Club de motoneige de Saint-Donat

12-09-330 ATTENDU la demande d'appui soumise verbalement par le Club de motoneige de Saint-Donat relativement à la construction d'un pont projeté sur la rivière Blanche (Ouareau) ;

ATTENDU que ce pont serait temporaire, donc installé à l'automne et retiré une fois la saison hivernale complétée ;

ATTENDU que celui-ci permettrait l'accès par la rivière Blanche (Ouareau) plus rapidement et en toute sécurité dès la prise des glaces ;

ATTENDU l'avantage que pourrait également constituer cette structure notamment quant à la diminution de l'achalandage sur les voies publiques ;

ATTENDU que la Municipalité soutient, de façon constante, le Club pour toute demande de subventions gouvernementales dûment complétées par ce dernier ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'appuyer, de façon officielle, le Club de motoneige de Saint-Donat dans le cadre du projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Blanche (Ouareau) afin d'agir à titre de partenaire financier, dont la contribution sera confirmée suivant le dépôt, par le Club, d'un montage financière à cet égard.

6.1.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale : au 363, rue Principale

12-09-331 ATTENDU la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale no 2012-0046, présentée par Altitude Communication inc, pour la propriété située au 363 rue Principale, étant constituée du lot 30-1-82, rang 3, canton de Lussier, identifiée au rôle d'évaluation de laMunicipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4931-02-3525, à l'effet de permettre la modification d'un balcon situé en façade ;

ATTENDU que cette bâtisse est située dans le noyau villageois et est assujettie à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architectural lorsqu'un tel changement est projeté ;

ATTENDU le croquis illustrant la façade du bâtiment avec l'ensemble des travaux à réaliser ;

ATTENDU la demande d'aide financière à la rénovation en vertu du règlement 12-850, en vigueur le 4 juillet 2012 ;

ATTENDU que les travaux de rénovation concernent des travaux de peinture, d'aménagement paysager et de réfection de la toiture ;

ATTENDU que le coût total des travaux, selon les soumissions qui ont été déposées, s'élève à 5 771,18 \$;

ATTENDU le plan et la photographie proposés par le requérant ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 23 août 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'accorder la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale et d'autoriser le Service d'urbanisme à émettre le permis, le tout tel que présenté par Altitude Communication inc., étant donné que les objectifs et critères fixés pour un plan d'implantation et d'intégration architectural, ainsi que les objectifs et critères applicables à la restauration, la rénovation ou la réparation de bâtiments existants dans le noyau villageois, sont rencontrés.

6.2.1 Demande de permis de lotissement : pour Les Cascades Archambault, phase II

12-09-332

ATTENDU le plan image déposé par 9166-3310 Québec inc., pour la création de 2 terrains constructibles (6 lots) et d'une rue, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 26 juin 2012 et portant le no 20721 de ses minutes ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 45 du Règlement sur les permis et certificats no 06-728, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc. Au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation ;

ATTENDU qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 2.15 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no 91-355, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations ;

ATTENDU qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution aux fins de parc en argent ;

ATTENDU que l'acceptation du tracé ne soustrait pas le requérant de l'application des normes contenues dans le règlement sur la construction des chemins, le règlement de zonage et tout autre règlement d'urbanisme en vigueur applicable lors de la construction desdits chemins et maisons projetées ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que les demandes de permis de lotissement reliées au plan image déposé par 9166-3310 Québec inc., pour la création des terrains et rues projetés, soient assujetties au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 26 juin 2012 et portant le no 20721 de ses minutes. Le tout identifié sur les parties des lots actuels portant les numéros 15, 16 et 17-A, rang 2, canton Archambault et identifiées au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4722-33-3040.

6.2.2 Demande de permis de lotissement : pour la création du lot 1-25-3, rang 5, canton Archambault

12-09-333

ATTENDU la demande de permis de lotissement no 2012-1029 déposée par monsieur Jacques Richer, pour la création du lot 1-25-3, rang 5, canton Archambault, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 17 juillet 2012 et portant le no 20783 de ses minutes ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 45 du Règlement sur les permis et certificats no 06-728, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc. Au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation ;

ATTENDU qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 2.15 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no 91-355, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations ;

ATTENDU qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution aux fins de parc en argent ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu que la demande de permis de lotissement déposée par monsieur Jacques Richer inc., pour la création du lot 1-25-3, rang 5, canton d'Archambault, soit assujettie au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation, pour la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Jean Godon, arpenteur-géomètre, en date du 17 juillet 2012 et portant le no 20783 de ses minutes.

6.2.3 Demande de permis de lotissement : pour la création des lots 28-3-33 et 28-5-33, rang 3, canton de Lussier

12-09-334 ATTENDU la demande de permis de lotissement no 2012-1030 déposée par monsieur Roger Patrick, pour la création des lots 28-3-33 et 28-5-33, rang 3, canton de Lussier, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 15 août 2012 et portant le no 954 de ses minutes ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 45 du Règlement sur les permis et certificats no 06-728, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc. Au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation ;

ATTENDU qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 2.15 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no 91-355, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations ;

ATTENDU qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution aux fins de parc en argent ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que la demande de permis de lotissement déposée par monsieur Roger Patrick, pour la création des lots 28-3-33 et 28-5-33, rang 3, canton de Lussier, soit assujettie au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 15 août 2012 et portant le no 954 de ses minutes.

7.1 Gagnants du concours de photos été 2012

12-09-335 ATTENDU le concours de photos lancé par le Service des loisirs sportifs et culturels ;

ATTENDU que trente-huit (38) photos ont été reçues et analysées par un jury formé de six (6) personnes ;

ATTENDU les recommandations dudit jury transmises par la directrice des Loisirs sportifs et culturels dans son rapport daté du 4 septembre 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'autoriser les versements aux trois (3) gagnants et de mandater madame Sophie Charpentier, directrice des Loisirs sportifs et culturels à leur remettre les prix et faire signer une autorisation à reproduire les photos.

Gagnants	Prix	Photos
Premier prix : Lorraine Monette	100 \$	Course sur le quai en fin de journée au lac Archambault
Deuxième prix : Ginette Girouard	50 \$	Balade en kayak au lac Baribeau
Troisième prix : Marie-Li Crête	25 \$	Détente au parc des Pionniers

8.1 Fourniture pour la réserve de sable 2012-2013

12-09-336 ATTENDU les besoins en sable pour la prochaine période hivernale ;

ATTENDU le processus d'appel d'offres sur invitation dont les soumissions ont été ouvertes le 4 septembre 2012 à 10 h ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par le directeur des Travaux publics dans son rapport daté du 4 septembre 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ par Paul Laurent et unanimement résolu d'octroyer le contrat de fourniture pour la réserve d'abrasif au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Sables Fournel et Fils au prix de 8,12 \$ / tonne, incluant les taxes, pour la fourniture de 7 000 tonnes dont 5 000 tonnes seront transportées par l'entrepreneur.

8.2 Mandat pour la réfection de trois chemins totalisant environ 600 mètres (chemins du Long-de-la-Rivière, Provost et Réjean Lavoie)

12-09-337 ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 12-08-309 lors de séance régulière du conseil municipal tenue le 20 août dernier rejetant les soumissions reçues dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation pour le pavage du chemin du Long-de-la-Rivière ;

ATTENDU que la Municipalité est allée en appel d'offres public le 22 août 2012 à cet égard ;

ATTENDU que les soumissions ont été ouvertes le 7 septembre 2012 à 10 h ;

ATTENDU le rapport du directeur des Travaux publics en date du 7 septembre 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu de mandater la firme Sintra inc. pour la réfection de trois chemins totalisant environ 600 mètres (chemins du Long-de-la-Rivière, Provost et Réjean Lavoie) pour un montant de 169 695,05 \$, incluant les taxes, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

8.3 Mandat pour le colmatage de fissures d'asphaltage

Point ajourné

9.1 Embauche d'un agent de sécurité municipal

12-09-338 ATTENDU la nécessité d'assurer la sécurité et le bon déroulement des événements organisés par la Municipalité ou auxquels la Municipalité participe ;

ATTENDU le départ d'un employé titulaire de ce poste ;

ATTENDU la recommandation du directeur de la Sécurité incendie et de la Sécurité civile dans son rapport daté du 30 août 2012 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'embaucher monsieur Wilbert Baptiste à titre d'agent de sécurité municipal au taux horaire de 15 \$.

10.1 Demande d'aide financière de la Commission de développement économique de Saint Donat dans le cadre du Week-end de mycologie

12-09-339 ATTENDU la demande d'aide financière adressée par la Commission de développement économique dans le cadre du Week-end mycologique tenu du 7 au 9 septembre ;

ATTENDU que cet événement a permis une grande visibilité puisque Saint-Donat s'avère une excellente région pour de telles activités ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu de verser un montant de 400 \$ à la Commission de développement économique de Saint-Donat afin de contribuer aux frais relatifs à l'organisation du Week-end mycologique ayant eu lieu du 7 au 9 septembre dernier.

10.2 Création d'un code budgétaire pour l'acquisition d'œuvres d'art locales

Point ajourné

10.3 Don à la Fondation québécoise du cancer - campagne annuelle 2012

12-09-340 ATTENDU la demande de don de la Fondation québécoise du cancer reçue le 14 août 2012 ;

ATTENDU que cette fondation est essentielle à notre région et qu'elle a, depuis 2005, notamment participé à l'hébergement de plus de 850 lanaudois durant les périodes de traitements variant de quelques jours à plusieurs semaines ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que la Municipalité verse un montant de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de sa campagne annuelle 2012.

10.4 Demande d'aide financière par Centraide Gatineau-Labelle Hautes-Laurentides

Point ajourné

11. Période d'information

- 11.1 Correspondance diverse
- 11.2 Mise à jour de l'information du projet sur le site de l'ancien Provigo
- 11.3 Suivi du dragage de l'étang numéro 3 et de la Baie Charrette
- 11.4 Suivi de la revitalisation de l'avenue du Lac
- 11.5 Précision sur le mandat pour la réalisation d'un plan directeur des parcs
- 11.6 Camp Kennebec

12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Coûts pour l'achat de vignettes 2012
- Contrat pour le lavage des bateaux
- Coût pour l'entretien des bouées
- Sentier de motoneige sur le lac Archambault – objectif visé dans le plan vert
- Coûts d'opération de l'ancien Provigo
- Égouts pluviaux de la rue Nadon
- Vitesse sur la rivière Blanche (Ouareau)
- Festival Rythmes et Saveurs – bilan financier
- Sensibilisation pour la vitesse sur les plans d'eau

13. Ajournement de la séance

12-09-341 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que la présente séance soit et est ajournée au lundi, 24 septembre 2012 dès 19 h. Il est alors 20 h 30.

Michel Séguin
Secrétaire-trésorier et
directeur général

Richard Bénard
Maire